Conditions de vente SCHIPPERS FRANCE Sarl

Généralités

Le fait de passer commande auprès de notre société emporte acceptation sans exception ni réserve des présentes conditions de vente, qui régiront toutes nos ventes et prévaudront, nonobstant toutes stipulations contraires pouvant figurer sur les bons de commande de l'acheteur, sur ses conditions générales d'achat et tout autre document émanant de lui. Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation aux présentes conditions générales de vente. Tous les ordres, même ceux pris par nos agents et représentants n'engagent notre société qu'après acceptation écrite et signée de la direction générale. Nos marchandises sont vendues fermes. Aucun échange, ni reprise de produit ne sera accepté, sauf accord préalable de notre société. Dans ce cas, la marchandise devra parvenir à notre société en PORT PAYÉ. Nos produits vendus avec une durée de consommation limitée, n'échappent pas à cette règle générale. Tout produit retourné sans l'accord de notre société sera tenu à la disposition de l'acquéreur et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Ne seront ni repris, ni échangés : les articles personnalisés ou commandes spéciales si l'ordre a été exécuté conformément à la commande reçue.

Réserve de propriété

Les marchandises de notre société sont vendues avec une clause subordonnant expressément le transfert de la propriété des marchandises au paiement intégral du prix en principal et accessoires. La simple remise d'un titre créant une obligation de payer, traite ou autre, ne constitue pas un paiement au sens des présentes conditions générales de vente, la créance originaire de notre société subsistant avec toutes les garanties qui y sont attachées, y compris la réserve de propriété jusqu'à ce que ledit effet de commerce ait été effectivement payé. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle dès la livraison de la marchandise, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à la réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. L'acheteur devra souscrire une assurance garantissant les risques d'incendie, d'effraction, de perte, de vol et d'inondation à compter de la date d'expédition des marchandises. Tant que le prix n'aura pas été intégralement payé, l'acheteur devra individualiser les marchandises livrées par notre société et ne pas les mélanger avec d'autres marchandises de même nature provenant d'autres fournisseurs. A défaut d'individualisation, le vendeur pourra en exiger le remboursement ou reprendre celles encore en stock. En cas de saisie, ou de toute autre intervention d'un tiers sur les marchandises livrées, l'acheteur devra impérativement en informer notre société sans délai, afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. A défaut de paiement de l'une quelconque des échéances du prix, la totalité du prix deviendra exigible sans délai et pourra entraîner la revendication immédiate des marchandises aux frais, risques et périls de l'acheteur. En outre, à défaut de paiement d'une somme quelconque au titre du présent contrat, la vente sera résolue de plein droit après commandement de payer resté infructueux. A titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, l'acheteur devra dans ce cas régler une indemnité forfaitaire de 15 % du montant de la somme restant due. Sans préjudice des frais occasionnés par le recouvrement contentieux. Cette indemnité pourra être compensée en totalité ou en partie avec le ou les acomptes déjà versés par l'acheteur.

Prix

Les prix de vente des produits et services sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de variation. Toutes nos marchandises et/ou services sont facturées au cours en vigueur à la date de commande. Les prix s'entendent nets départ, emballage compris, sauf pour les emballages spéciaux lesquels seront facturés en sus. Tous impôts à payer en sus, taxes, droits ou autre prestation à payer en application des règlements français ou de ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit seront à la charge de l'acquéreur.

Enregistrement et annulation des commandes

Les commandes sont acceptées par téléphone, par le site internet, par courriel, par bon de commande (transmis lors d'une visite, par courrier, par fax, etc.). Elles sont enregistrées en application des conditions précisées. La société se réserve le droit d'annuler toute commande ou marché dans les cas suivants : refus d'acceptation de traite, retour d'effets impayés ou faillite ou liquidation ou redressement judiciaires ou changement de dirigeant, de majorité ou de forme de la société de

l'acquéreur, commande faite par un particulier pour des produits réservés uniquement à un usage professionnel. Pour toute commande passée par téléphone, il peut être exigé une confirmation écrite sur lettre à en-tête signée. Faute de dénonciation dans un délai de 14 jours, à partir du lendemain de la réception de la marchandise, le contrat de vente sera considéré comme définitif et les termes acceptés par l'acheteur.

Conditions d'expédition et de réception

Le franco est accordé pour toute commande supérieure à 300,00 euros d'achat, hors taxes, remise déduite, sur la gamme disponible, à l'exception des articles d'un poids spécifique inférieur à 300 kg/m² ou nécessitant un transport spécifique (ex : camion grue). Pour toute commande inférieure à ce montant une participation aux frais d'expédition de 9,95 euros, hors taxes, sera facturée. Ces conditions sont valables pour la France métropolitaine (hors Corse et îles). Lorsqu'une partie de la commande n'est pas disponible, son montant n'est pas compté pour le Franco. Toutes marchandises, même expédiées Franco, voyagent aux risques et périls du destinataire. Tous les colis de notre société sont contrôlés avec soin par nos services d'expéditions et sont livrés en bon état. En cas de mauvaise réception (trace d'avarie, emballage endommagé, colis manquant, etc.), notre société dégage sa responsabilité si aucune réserve précise et détaillée n'a été formulée auprès du transporteur par le destinataire au moment de la livraison et confirmée par lettre recommandée sous 48 heures.

Retour de produits

Tout produit devra être retourné dans un parfait état de revente (sauf en cas de défaut de conformité des produits lorsque la commande a été livrée), sans avoir été utilisé par le client, dans leur emballage d'origine (accessoires, notice, etc.), sans aucun marquage sur l'emballage et avec la documentation. Les produits retournés sans leur emballage d'origine, incomplets, abîmés, endommagés, ou impropres à être revendus engagent la responsabilité du client et ne seront pas remboursés. La société privilégiera, avant le remboursement, un dédommagement sous forme d'avoir valable 6 mois.

Garantie

Tous nos produits sont garantis 3 mois à compter de la date de facturation (sauf mention contraire dans la fiche du produit sur notre site www.schippers.fr), sous réserve d'une utilisation conforme à leur usage prévu. Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale, inobservation par l'utilisateur du mode d'emploi des produits ou appareils vendus, etc.), ou encore par une modification du produit ou du matériel non prévue ni spécifiée à la société sont exclus de la garantie. Sont exclus également de la garantie tout produit retourné dans un état d'insalubrité. Seule la conception ou la fabrication défectueuses dûment constatées par le producteur des produits ou matériels, pourrait entraîner éventuellement sa mise en cause. A titre de cette garantie, la seule obligation incombant au vendeur sera le remplacement gratuit ou la réparation du matériel reconnu défectueux à l'exclusion de tous dommages et intérêts, quand bien même l'acquéreur ou un tiers ou un animal aurait subi un préjudice par suite d'accident, quand bien même des biens même distincts de l'objet du contrat auraient subi un dommage et quand bien même l'acquéreur aurait subi un manque à gagner à quelque titre que ce soit. La société décline également toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir lors de l'utilisation des instruments, matériels et produits vendus. Les frais éventuels de port des produits et matériels retournés seront à la charge de l'acheteur.

Conditions de paiement

Sauf convention expresse contraire, toutes les factures de la société sont payables au siège social dans un délai de 15 jours à compter de leur date d'expédition. En cas de retard de paiement, la société pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, qu'elle soit identique à celle figurant dans les conditions générales de vente ou différente en vertu d'une convention particulière, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de la société et le montant de ces pénalités sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par la société. Les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons ou pour toute autre cause deviendront immédiatement exigibles. L'acquéreur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels, en outre, il sera redevable à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à 15% de la somme

impayée. En aucun cas, un paiement ne pourra être suspendu ni faire l'objet d'une quelconque compensation par l'acquéreur sans l'accord écrit de la société. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne. Toute détérioration du crédit de l'acheteur pourra justifier l'exigence de garanties ou d'un règlement comptant par traite payable à vue avant l'exécution des commandes reçues.

Attribution de juridiction

En cas de contestation ou de litige, les tribunaux de Rennes seront les seuls compétents, même en cas d'appel ou de pluralité de défendeurs, malgré toute stipulation contraire.